



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Dossier de presse



19 mai 2011

Contact

DRAAF Languedoc-Roussillon

Nathalie COLIN — chargée de mission offre alimentaire

04.67.10.19.76 – nathalie.colin01@agriculture.gouv.fr

L'AGRICULTURE
NOTRE ALIMENTATION

Sommaire détaillé

- Résumé de l'opération
- Descriptif technique des modalités de participation à l'opération
- Cartographie des établissements inscrits en LR
- Présentation des outils pédagogiques d'accompagnement de l'opération
- Synthèse de l'évaluation de l'opération réalisée en 2008 par le CIHEAM de Montpellier

Annexes

Chiffres clefs en Languedoc-Roussillon

- de l'obésité infantile
- de la filière fruits et légumes



©Xavier Remongin/Min.agri.fr

Résumé

Face à la faible consommation de fruits et de légumes chez les plus jeunes, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de l'Éducation Nationale se sont associés pour proposer aux collectivités locales un programme de distribution hebdomadaire de fruits dans le cadre scolaire, accompagné d'actions pédagogiques, à destination des écoles primaires, collèges et lycées.

Un budget alloué à la France par la Commission Européenne permet de couvrir 51% du coût des achats afin d'offrir une à plusieurs fois par semaine une portion de fruit ou de légumes, prioritairement de saison et de proximité, participant ainsi à un meilleur équilibre alimentaire et la prévention active de l'obésité.

Les écoles, collèges et lycées peuvent participer à l'opération '**Un fruit pour la récré**' pour un seul trimestre et pour une seule classe, à raison d'un minimum de 6 distributions sur un trimestre. Pour cela il doivent préalablement demander un agrément auprès de FranceAgriMer.

L'achat des fruits est financé à 51 % HT par l'Union Européenne, calculé dans la limite d'un plafond d'achat des produits établi à 50 euros par enfant et par année scolaire. Les 49% restant sont à la charge soit de l'établissement (via par exemple sa caisse coopérative) ou de la collectivité dont il dépend si celle-ci s'est engagée dans l'opération.

Le prix de revient moyen d'une distribution a été évalué aux environs de 0,20 euros le fruit livré par enfant.

Ainsi le coût pour une classe de 25 élèves de CM2 qui s'engagerait dans l'opération sur la durée minimale de 6 semaines serait de $(0,20\text{€} \times 25\text{élèves}) \times 6\text{ distributions} = 30\text{ €}$.

15,30€ seront remboursés sur le budget européen alloué. Les 14,7€ restant sont à la charge de l'école ou de la commune.

Une séance d'accompagnement pédagogique par trimestre est obligatoire pour bénéficier du financement européen.

Chaque trimestre un récapitulatif des frais engagés doit être renseigné et envoyé à FranceAgriMer qui instruit les remboursements.

Les établissements et collectivités territoriales qui souhaitent s'engager peuvent obtenir documents pédagogiques et informations actualisées sur le site <http://agriculture.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre>.

Au niveau régional, ces informations sont disponibles auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, correspondante : Nathalie Colin, nathalie.colino1@agriculture.gouv.fr, 04.67.10.19.76

www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Descriptif technique

Un budget européen

La communauté européenne cofinance à 51 % une distribution hebdomadaire de fruits avec accompagnement pédagogique dans les établissements scolaires. Le cadre est fixé par le règlement CE n°13/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 modifiant les règlements (CE) n°1290/2005 relatif au financement de la politique agricole commune et (CE) n° 1234/2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement OCM unique) en vue de la mise en place d'un programme en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Les bénéficiaires

- une collectivité territoriale (notamment une commune, une communauté de communes, une association de collectivités locales, un Conseil Général, un Conseil Régional...);
- un établissement d'enseignement scolaire ;
- une autorité scolaire en ce qui concerne les produits distribués ;
- une organisation agissant au nom d'un ou plusieurs établissements scolaires (notamment une association loi 1901, une caisse des écoles, une coopérative scolaire);
- tout organisme public ou privé appelé à gérer la distribution des fruits et légumes aux établissements scolaires.

Les établissements pouvant participer

La distribution de fruits ou légumes doit impérativement s'effectuer dans les locaux d'un établissement éducatif, public ou privé, durant les périodes scolaires.

L'établissement scolaire doit bénéficier d'un numéro UAI et dépendre du ministère de l'Éducation Nationale ou de l'Agriculture. Ainsi, selon l'arrêté, les établissements éligibles sont :

- Ø les écoles maternelles,
- Ø les écoles élémentaires,
- Ø les collèges,
- Ø les lycées,
- Ø les établissements de formation agricoles,
- Ø les établissements spécialisés agréés par l'Éducation Nationale,
- Ø les accueils péri-scolaires sous tutelle de la commune,
- Ø les centres de loisirs attachés à l'école (CLAE) agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Rythme de distribution

Il est recommandé de réaliser la distribution de manière régulière, soit sur la totalité de l'année scolaire, soit pour un ou deux trimestres. Il convient de réaliser un minimum de 6 distributions de fruits frais durant le trimestre, jusqu'à une distribution journalière, pour bénéficier du financement.

Une latitude est laissée à l'échelon local qui, prenant en compte les réalités de terrain, choisira le moment le plus approprié pour la distribution. Dans ce cadre, il est recommandé de choisir le matin à

l'arrivée des enfants à l'école (notamment quand les enfants ont un long trajet), au goûter (avant la sortie des classes) ou après la classe, par exemple dans le cadre de l'accueil périscolaire ou du CLAE (le temps périscolaire est un temps privilégié pour la distribution des fruits laissant le temps aux enfants de déguster et d'échanger avec les ambassadeurs de fruits).

Les produits éligibles à la distribution

On distribuera des fruits ou légumes sous toutes leurs formes, mais toujours de façon à appeler l'intérêt et le plaisir de l'élève. Ils peuvent être distribués frais entiers ou prédécoupés, mais aussi transformés sans aucun ajout de sucre, d'édulcorant, de sel, ni de matière grasse, sauf cas particuliers validés par les autorités de santé. Les fruits secs ou séchés (raisins secs, pruneaux...) sont autorisés depuis septembre 2010. Les fruits à coque (noix, noisettes, amandes...) ne sont pas autorisés en raison de leur risque allergène élevé.

On veillera à favoriser la saisonnalité des produits frais distribués.

Afin de pallier les problèmes de consommation, il est demandé aux adultes présents de préparer des tailles de portion adaptées aux enfants les plus jeunes, et de les faire participer dans la mesure du possible à la préparation du fruit.

A titre d'information, les recommandations du GEMRCN (*Groupe d'étude des marchés, restauration collective et nutrition*) préconisent :

- 70 grammes de fruit en maternelle,
- 100 grammes en élémentaire,
- 100 à 150 grammes pour les collèges et lycées.

Coût de revient

Deux études, l'une fournie par l'Union nationale du commerce de gros en fruits et légumes (UNCGFL) et l'autre par l'Union nationale des syndicats de détaillants de fruits, légumes et primeurs (UNFD) ont permis d'évaluer le prix de revient d'une distribution aux environs de **0,20 euros le fruit livré**.

Montant du financement

L'achat des fruits destinés à cette opération est à la charge du gestionnaire du programme (communes, établissements scolaires ou autres gestionnaires).

L'achat est financé à 51 % HT par l'Union Européenne, dans la limite d'un plafond d'achat des fruits établi à 50 euros par enfant et par année scolaire. Ce montant plafond donne la possibilité aux collectivités de proposer aux enfants des produits plus rares, plus élaborés, ou ayant bénéficié de modes de production plus onéreux (bio), tout en gardant à l'esprit la bonne gestion de l'argent public. Il permet de cofinancer la totalité des distributions (y compris dans le cas de distributions journalières) et également de tenir compte des prix plus élevés rencontrés dans les DOM.

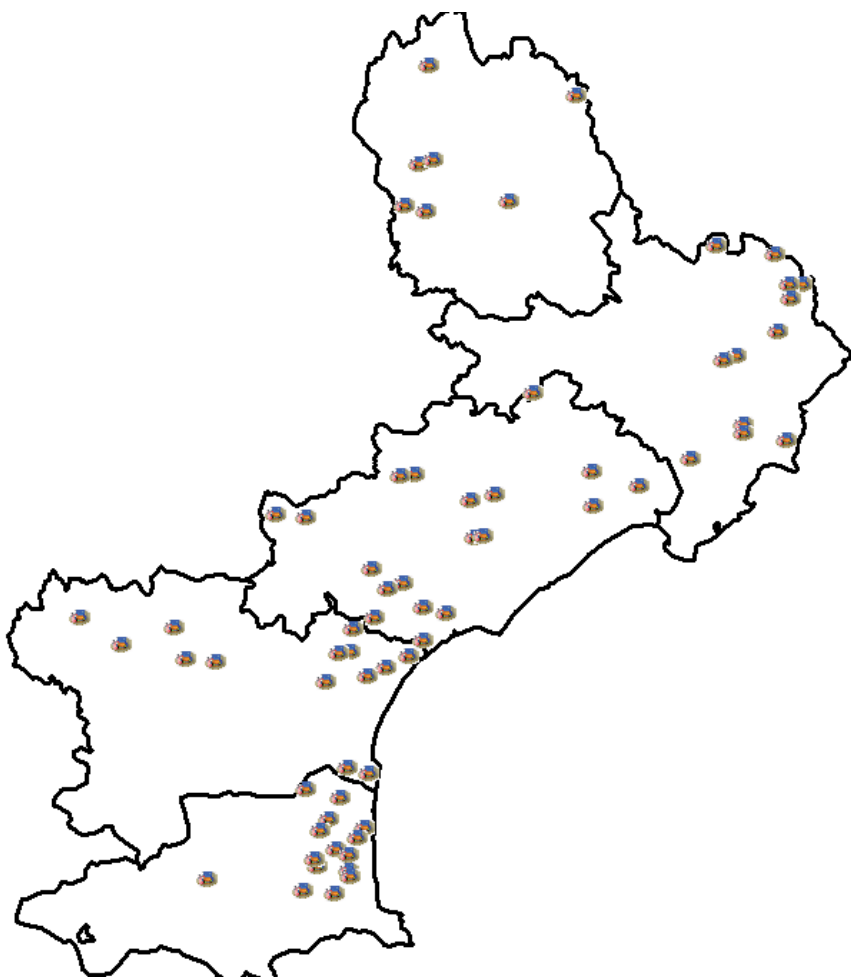
Le cofinancement couvre l'achat de fruits et légumes, ainsi que leurs frais de transport. Dans le cas où la facturation des produits est séparée de celle du transport, les frais de transport sont limités à 3 % du coût d'achat des produits. L'achat de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'action (notamment matériels d'épluchage et de découpe des fruits, petits électroménagers, matériel de table et de présentation des fruits) est financé dans la limite de 4 % de l'allocation prévue pour l'achat des produits.

Participation régionale

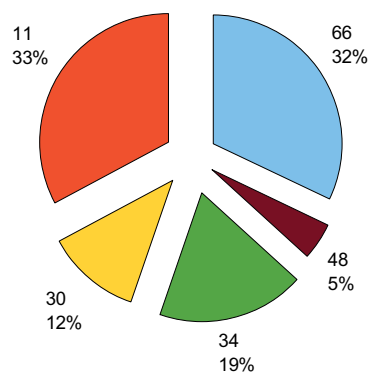
L'opération a séduit plus de 133 établissements scolaires soit 13 724 jeunes inscrits en Languedoc-Roussillon pour l'année 2009-2010.

Reconduite pour l'année scolaire 2010-2011, elle s'élargit aux collèges et lycées.

Au premier trimestre 2011, on recensait **175 établissements participants** situés sur **70 communes** différentes, soit un total de **19 804 jeunes bénéficiaires**.



Inscrits par département



Perpignan engagé depuis deux années !

Dans les Pyrénées-orientales, le Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transport de Perpignan (66) propose ainsi aux enfants des communes adhérents 6 000 fruits bio et locaux chaque jeudi pour un coût inférieur à 10€/an/enfant. Des actions ludiques et concrètes, des visites de fermes permettent d'impliquer plus encore les jeunes dans leurs choix alimentaires.

Accompagnement pédagogique

En Languedoc-Roussillon, un courrier du Préfet de Région, en date du 29 septembre 2010, à destination de tous les maires de la région, et un courrier du Recteur de l'académie de Montpellier en date du 9 septembre 2010, à l'ensemble des chefs d'établissements affirmaient l'intérêt majeur porté à promouvoir ce programme de distribution de fruits, dans l'objectif d'un changement durable des comportements alimentaires.

Au-delà de l'aspect nutritionnel, l'apprentissage du goût et la connaissance de l'origine des fruits et légumes sont enrichissants pour les enfants. La distribution est donc destinée non seulement à augmenter la ration quotidienne en fruits et légumes, mais aussi à susciter une démarche pédagogique permettant aux élèves de comprendre :

- Ø qu'une alimentation riche en fruits et légumes participe à un régime équilibré et prévient l'obésité. Le Plan National Nutrition Santé recommande au moins 5 fruits et légumes par jour ;
- Ø ce qu'est la saisonnalité, afin de leur permettre par la suite d'acheter ou faire acheter par leurs parents des fruits et des légumes au meilleur prix. On sait en effet que le revenu est, avec l'âge, le facteur principal limitant les achats de fruits et légumes (cf. l'étude enjeux et déterminants de la consommation de fruits et légumes réalisée en 2007 par l'INRA, synthèse disponible sur le site du MAAP) ;
- Ø quelles sont les régions de production, les variétés, les modes de production, comment cette production façonne les paysages, ce qu'est l'identité d'un terroir.

Des documents d'appui spécifiques

Une séance d'accompagnement pédagogique par trimestre est obligatoire pour bénéficier du financement européen : ce peut être au choix un cours donné par un professeur sur les fruits et légumes, des fiches de jeux, une animation au moment de la distribution, une fête d'école sur le thème des fruits et légumes, un travail de groupe, une visite d'entreprise,

Des documents pédagogiques destinés aux élèves, aux enseignants, aux parents et aux « ambassadeurs des fruits » ont été conçu conjointement par les Ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Ils permettent une meilleure connaissance des fruits et légumes, leurs origines, leur mode de production, leurs terroirs, leur saisonnalité, ...

Il s'agit pour les primaires d'affiches, jeux, coloriages, cahiers éducatifs, petits films réalisés par les élèves des lycées agricoles. Un guide d'animation est aussi disponible. En outre, un guide pratique a également été réalisé pour l'accueil des élèves chez les professionnels de la filière fruits et légumes (sites de production, de transformation et de distribution).

Pour les élèves du secondaire, des outils ont été réalisés plus spécifiquement (fiches-action, document d'accompagnement technique, espace de partage...).

Ces documents, disponibles sur le site du Ministère en charge de l'agriculture et sur Eduscol, aideront l'enseignant ou l'animateur à réaliser la séance pédagogique trimestrielle obligatoire.

Ils ont été regroupés dans une mallette pédagogique envoyée à chaque établissement participant.

<http://agriculture.gouv.fr/ressources-pedagogiques,857>

<http://eduscol.education.fr/cid49557/un-fruit-pour-recre.html>

Évaluation

Les objectifs du programme 'Fruit pour la Récré' sont d'agir, grâce à la distribution gratuite des fruits et des légumes et à des actions pédagogiques menées dans les écoles, sur les connaissances et les attitudes des élèves afin de modifier leur comportement, à savoir, augmenter leur consommation de fruits et légumes.

Mis en place en France en 2008 dans les écoles maternelles et élémentaires, le programme a été étendu à la rentrée 2010 aux établissements de l'enseignement secondaire. Depuis 2009, l'ensemble des pays européens sont aussi concernés par l'opération grâce au programme européen « School fruit and vegetable scheme ».

L'IAMM (Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier) a été chargé de l'évaluation dès la première année du programme (2008-2009). Celle-ci a porté sur un échantillon aléatoire de plus de 1500 enfants de CM1-CM2 et leurs parents, répartis sur le territoire français, avec un groupe témoin. Elle a concerné les connaissances, les attitudes et les comportements des deux populations.

Les résultats montrent que la fréquence de consommation est souvent en dessous des normes. Toutefois la presque totalité des élèves déclare aimer les fruits et 68 % déclarent en consommer au moins 1 à 2 fois /jour, ce qui est prometteur, d'autant que les attitudes sont très positives. En effet, 80% des élèves sont favorables à une augmentation de leur consommation journalière. Les fruits entiers sont souvent associés aux moments des repas, déjeuner et dîner, et apparaissent comme un produit grignotage dans les ZEP. Les fruits transformés (compotes, jus de fruits) sont davantage réservés au petit déjeuner, goûter et autres. Les parents font rarement le geste d'intégrer le fruit au goûter : seulement 23,8% des parents fournissent un fruit au goûter tous les jours (surtout les banlieusards et les populations d'origine africaine), 33,4% jamais. Le mimétisme entre parents et enfants est grand et la fréquence de consommation de fruits par les enfants est plus corrélée à l'origine culturelle des parents qu'à leur lieu de vie.

La population enquêtée s'est avérée être assez homogène. Toutefois, des différences ont été constatées selon le lieu de résidence et l'origine des populations. Contrairement aux attentes, on consomme plus de fruits dans les banlieues qu'en zones rurales. En ce qui concerne l'origine, les populations issues des pays du Maghreb semblent être de forts consommateurs des fruits, alors que les banlieusards d'origine européenne sont les plus faibles. La composante culturelle et éducative au foyer est donc essentielle. Au niveau des connaissances, les enfants font bien le lien entre consommation de fruits et santé, mais la recommandation quant au nombre de fruits à consommer par jour, est confuse. De la même façon, l'enfant ne sait pas très bien ce qu'est un fruit et peut l'assimiler à des produits industriels parfumés « aux fruits » comme le yaourt aromatisé aux fruits, les sirops, le thé glacé, les crèmes glacées ou les barres de céréales aux fruits.

Les enquêtes ayant été menées avant la distribution et 6 mois après, elles ont permis de voir l'impact du programme. Que ce soit pour les enfants ou les parents, l'évolution de la fréquence de consommation de fruits (bien qu'élevée) est apparue en nette baisse entre les deux enquêtes pour ceux qui ont bénéficié du programme et pour le groupe témoin. On ne peut pas pour autant dire que le programme « fruit pour la récré » n'a pas eu d'effet positif sur la consommation, car il a significativement limité les dégâts pour les enfants bénéficiaires. La distribution de fruits n'a pas eu d'effet sur la baisse de fréquence de consommation des « junkfood » ou des boissons sucrées. Il était espéré que l'effet satiété des fruits modifie la structure globale de la ration alimentaire, or il n'y a aucun effet de substitution entre les différents groupes de produits.

Inclure le fruit dans le goûter est un difficile apprentissage. Dans les écoles où il y a déjà une distribution

de fruits en place, les enfants n'apportent plus de goûter pour la récréation. Toutefois, la plupart goûteront à nouveau en rentrant chez eux. On retrouve alors principalement des gâteaux, des brioches, de la pâte à tartiner chocolatée, ...

Le programme a amélioré les connaissances sur la saisonnalité des fruits et les attitudes des enfants, surtout grâce aux animations pédagogiques les impliquant directement, plutôt que des leçons classiques en classe. Les enfants, ainsi que leurs parents, étaient très satisfaits du programme : ils ont demandé d'augmenter la fréquence de la distribution, la quantité et la diversité des fruits. Malgré certaines difficultés rencontrées dans sa mise en place, les directeurs des écoles étaient aussi très satisfaits du programme et souhaitaient continuer.

Une nouvelle évaluation est en cours, auprès des mêmes établissements du primaire afin de voir les effets de plus long terme du programme (3 ans après le démarrage) : elle est complétée par une évaluation dans les établissements du secondaire qui bénéficient de l'extension du programme. Enfin des entretiens approfondis auprès de toutes les parties prenantes permettront de révéler les freins à l'engagement des établissements dans un tel dispositif, ainsi que les avantages.

Pour toutes informations sur l'évaluation du programme :

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

3191, route de Mende – 34093 Montpellier Cedex 5 (France) – Tél. : (33) (0)4 67 04 60 00

www.iamm.fr

Giulia Palma

palma@iamm.fr

04 67 04 60 61



Martine Padilla

padilla@iamm.fr

04 67 04 60 22

Annexes

Chiffres clefs en Languedoc-Roussillon

L'obésité infantile

Chez les 5 -6 ans	France		Languedoc Roussillon	
	2000	2006	2000	2006
Surpoids	14.4%	12.1%	16.8%	13.9%
Obésité	3.4%	3.1%	3.9%	4%

Source DREES

Chez les 11-12 ans	Garçons	Filles
Surpoids		
2000	17.5%	14.9%
2007	13.4%	14.5%
Obésité		
2000	3.4%	4.2%
2007	2.2%	3.3%
Surcharge pondérale		
2000	20.9%	19.1%
2007	15.6%	17.8%

Source ORES

Chez les 14-15 ans	Garçons	Filles
Surpoids		
2000	14.6%	10.6%
2008	13.2%	12.0%
Obésité		
2000	2.2%	3.5%
2008	4.4%	3.9%

Source ORES

L'obésité sévère se banalise, véritable pathologie avec complications psychologiques (agressivité, mésestime de soi, difficultés scolaires,...) ; métaboliques (dyslipidémies, diabète type 2) ; orthopédiques (pieds plats, genu valgum, arthrose précoce, ...) ; cutanées (vergetures, mycoses) ; cardio vasculaires, respiratoires (ronflements nocturnes voire apnées du sommeil, dyspnée d'effort, asthme,...)

Les causes de l'obésité commune chez l'enfant sont multiples et intriquées :

- ▶ L'hérédité : le risque augmente si les 2 parents sont obèses
 - ▶ L'environnement joue un rôle majeur avec notamment le déséquilibre entre les apports et la dépense énergétique
 - ▶ Les facteurs nutritionnels : Rythme anarchique (disparition du petit déjeuner, ajout de la collation de 10H, grignotages, repas TV ou pris seul) ; prise d'aliments à forte densité calorique ; boissons sucrées, alcool chez les adolescents ; moins de fruits et de légumes ; rôle de la publicité alimentaire destinée aux enfants
 - ▶ La sédentarité : moins de sport, moins d'effort dans la vie quotidienne : trajets scolaires, ascenseurs, courses, augmentation du temps passé devant la TV, ordinateur, consoles de jeux, portables
 - ▶ La structure familiale : famille monoparentale
 - ▶ Précarité socio économique
 - ▶ Difficultés éducatives
 - ▶ Les facteurs psychologiques et émotionnels
-

La filière fruits et légumes

Grâce à son ensoleillement et à ses terres fertiles, le Languedoc-Roussillon est l'une des régions françaises les plus généreuses pour la production de fruits et légumes. L'arboriculture et le maraîchage sont bien développés sur les Costières de Nîmes (vallée du Rhône), dans les plaines et les vallées du Roussillon et enfin dans le Biterrois.

Production de fruits et légumes en Languedoc-Roussillon selon la statistique agricole provisoire 2010

	Production (t)	% prod Nationale
CULTURES FRUITIERES		
Abricots	39 350,0	28,19
Cerises	5 036,0	10,97
Pavies (pêches pour conserve)	5 810,0	93,05
Pêches	55 271,0	34,12
Nectarines et brugnons	72 480,0	46,42
Olives (pour la bouche et à huile)	7 566,0	22,96
Poires	7 815,0	7,6
Pommes Golden	17 190,0	2,86
Pommes Granny Smith	19 800,0	12,71
CULTURES LEGUMIERES		
Artichauts	6 484,5	13,42
Asperges en production	3 738,0	20,56
Céleris branches	3 684,0	17,73
Laitues	38 455,6	12,38
Chicorées frisées	10 500,0	20,62
Chicorées scaroles	10 999,9	25,61
Concombres	10 002,0	4,61
Courgettes	17 975,0	12,89
Melons	56 144,0	18,38
Tomates	103 419,0	12,79
Oignons blancs	3 958,5	9,73
Pois secs (pois de casserie)	2 749,9	56,24

Source : DRAAF/SRISE/ Languedoc-Roussillon/ SAP 2010